

# Le guide pratique au quotidien

à conserver



## Réduire, le geste utile

### #limitons nos déchets



Communauté de communes  
*Châtaigneraie*  
CANTALIENNE

votre partenaire  
réduction déchets

Financé  
par



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



# Un guide pour vous aider au quotidien

**Savez-vous qu'en moyenne, chaque année, un habitant de notre territoire produit 513 kg de déchets\* ? C'est beaucoup trop !**

**Aujourd'hui, la réduction du volume de nos poubelles est un impératif pour différentes raisons :**

- **La protection de notre environnement :** réduire nos déchets, c'est économiser nos ressources et lutter contre le réchauffement climatique.
- **L'économie de notre territoire :** de nombreux objets de notre quotidien peuvent être réparés ou réutilisés dans une logique d'économie circulaire, créatrice d'emploi et d'activité.
- **La maîtrise des coûts :** si nous ne modifions pas nos habitudes, les coûts de la collecte et de traitement de nos déchets ne vont cesser de s'accroître.

Pour répondre à ces enjeux, la Châtaigneraie cantalienne s'est engagée dans une gestion plus vertueuse et responsable de ses déchets : extension des consignes de tri, harmonisation des modes de collecte en points d'apport volontaire et points de regroupement, mise en œuvre du forfait service déchets...

**Dans ce document, vous retrouverez de nombreuses pratiques et astuces, souvent simples à mettre en place au quotidien, dans les différentes pièces de la maison.**

**Il est urgent d'agir, merci pour votre engagement à nos côtés. #limitonsnosdéchets**



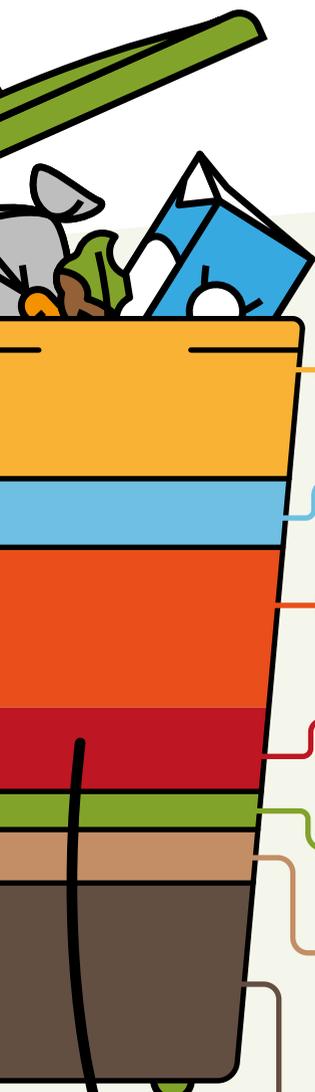
**Au quotidien, de nombreux gestes sont possibles pour réduire nos déchets. Le broyage des végétaux et l'adoption de poules par exemple contribuent à garder notre territoire propre et préservé.**



# Que contient notre poubelle ?

**Notre poubelle d'ordures ménagères contient\* :**

\*source ADEME MODECOM 2017



- 21%** **d'emballages,** à mettre dans les colonnes jaunes. Ils sont ensuite recyclés pour fabriquer de nouveaux produits.
- 9%** **de papiers,** à mettre dans les colonnes bleues.
- 21%** **de déchets organiques,** à mettre dans votre composteur ou en composteurs partagés, ils deviennent un amendement naturel, une alternative économique et écologique aux fertilisants de synthèse.
- 11%** **de gaspillage alimentaire,**
- 5%** **de verre,** à mettre dans les colonnes vertes.
- 7%** **de déchets bénéficiant de filières dédiées,** à rapporter au bon endroit : déchèteries, pharmacies, bornes textiles... Ils sont valorisés et traités de manière adaptée, dans le respect de l'environnement.
- 26%** **d'ordures ménagères résiduelles.**

**Plus des ¾ de son contenu n'y a pas sa place !**



## Dans la cuisine



La cuisine est la pièce de la maison où nous produisons le plus de déchets ! Au quotidien, de nombreux réflexes peuvent être adoptés pour diminuer le volume de la poubelle noire.

## Les déchets alimentaires

**1/3 de notre poubelle est compostable.** Fini les épluchures, fanes, restes de repas, thé et café dans la poubelle. Direction le composteur ! Les déchets sont alors transformés en amendement naturel.

Mélangé à de la terre, il devient un terreau permettant de nourrir la vie du sol et de le rendre plus fertile.

La Châtaigneraie cantalienne vous propose des composteurs à tarif réduit et des sessions de formation sur la pratique du compostage. Renseignez-vous vite !

chataigneraie15.fr / 0 805 295 555 Service & appel gratuits



## Les emballages

**Tous les emballages se trient !** Cartons, sachets plastique, emballages métalliques, barquettes polystyrènes...  
**C'est dans la borne de tri jaune !**



## Le verre

**Il se recycle à l'infini !** Après être trié et fondu, nos anciennes bouteilles et nos bocaux redeviennent... du verre !  
**C'est dans la borne verte !**

**Attention, seuls les pots, bocaux, flacons ou bouteilles en verre sont acceptés dans les bornes à verre. La vaisselle cassée ou les vitres et miroirs brisés doivent être déposés en déchèterie.**



## Attention au gaspillage alimentaire !



En France, le gaspillage alimentaire représente 30kg par personne et par an soit environ 159 € par personne, jetés directement dans notre poubelle noire. Alors qu'une personne sur 10 a du mal à se nourrir, il est important d'agir :

- faire l'inventaire des provisions avant de faire les courses,
- ranger les aliments en respectant les températures et les dates figurant sur les emballages,
- conserver les plats faits maison dans le réfrigérateur et les consommer rapidement,
- accommoder ses restes,
- garder son réfrigérateur propre pour limiter la propagation des bactéries entre les aliments.





Préférer les produits en vrac ou peu emballés. Demander à ses commerçants s'ils acceptent vos propres contenants.

Acheter durable, réutilisable : penser serviettes et torchons en tissu, privilégier la gourde et l'eau du robinet...

Utiliser des sacs en tissu, des cabas.

Amener ses repas au travail plutôt que d'acheter des plats préparés.



### Tuto zéro déchet

Réalisé avec des chutes de tissu, le BeeWrap est un incontournable dans la cuisine ! Il permet de remplacer le film plastique pour la conservation des plats.

#### Pas à pas :

- Choisir une chute de tissu en coton léger, tous les motifs sont acceptés !
- Tracer sur l'envers les découpes adaptées à la taille de vos plats
- Découper le tissu selon la forme prédéfinie (l'utilisation de ciseaux cranteurs est conseillée pour éviter que le tissu s'effiloche mais des ciseaux habituels font également l'affaire !)
- Enfourner votre tissu sur une feuille de papier sulfurisé après avoir disposé généreusement des copeaux ou des pastilles de cire (abeille ou végétale). Laisser « cuire » 3 à 4 minutes à 100° dans votre four
- Faire sécher (quelques secondes suffisent)
- Votre beewrap est prêt et ne demande qu'à être utilisé !



## Dans la salle de bain



**Fabriquer ses produits ménagers et ses cosmétiques, c'est facile, plus sain et naturel !  
Et les économies sont importantes...  
La salle de bain est le lieu pour privilégier le durable à l'usage unique !**



### Les emballages

Flacons de gel douche, shampoings, tubes de dentifrice, plaquettes de médicaments, bouteilles en plastique de produits ménagers... **direction la borne de tri jaune !**



### Les médicaments

Les cartons d'emballages sont à trier dans la borne jaune, les notices dans la borne bleue. Les médicaments sont à ramener en pharmacie pour être valorisés dans des filières dédiées.

### Solide VS liquide

La plupart des cosmétiques solides sont des produits bio et naturels. Ils ne contiennent donc pas de composants nocifs pour la santé. Leurs emballages également sont minimalistes. Très pratiques à transporter, ils trouvent plus facilement leur place dans vos bagages lors des vacances. Économiques, il est impossible d'en perdre une goutte et durent donc plus longtemps.



### Le saviez-vous ?

Des alternatives aux protections périodiques jetables existent. Coupe ou culotte menstruelle, serviette hygiénique lavable... **À vous de trouver celle qui vous correspond le mieux !**

**Fabriquer ses cotons lavables.** Cela permet de réduire drastiquement nos déchets et de préserver l'environnement (la culture de coton n'est pas écologique).

**Utiliser des brosses à dents à tête interchangeable.** En conservant le manche, c'est moins de déchets.

Passer aux couches lavables pour votre enfant. Moins chères à l'utilisation que les couches jetables, elles sont aussi plus saines car elles contiennent moins de produits chimiques. De la naissance à la propreté, les couches jetables génèrent plus d'une tonne de déchets par bébé. Une bonne raison pour stopper non ?

**Privilégier le savon solide aux gels douche.** C'est moins d'emballage, ça dure plus longtemps et c'est plus économique !



### Et les produits ménagers ?

Vinaigre, acide citrique, bicarbonate, argile, savon noir... vont devenir vos principaux alliés ! **Vous pouvez fabriquer des produits sains et efficaces pour nettoyer votre maison.**

Attention toutefois à ne pas vous laisser tenter par des recettes complexes impliquant de nombreux produits.





## Dans la chambre



C'est l'heure du tri ! Se séparer des vêtements que l'on ne met plus, faire du tri dans les jouets des enfants... C'est le moment d'essayer les achats d'occasion ou le troc entre amis.



### Les jouets

L'idéal est de privilégier les jouets en bois et sans pile. Pensez aux achats d'occasion et à l'emprunt de jeux en ludothèque !

### Les textiles et chaussures

Ne jetez pas n'importe où vos vieux vêtements ! Troués ou abîmés, ils peuvent avoir une seconde vie en isolant. De nombreux conteneurs sont à votre disposition sur le territoire et dans les déchèteries.



### Les piles

Seules 50 % des piles et batteries commercialisées ont été collectées en 2021. Beaucoup restent stockées dans les placards ou jetées dans la poubelle noire. C'est dangereux.

De nombreux collecteurs sont à votre disposition dans les commerces et en déchèterie.



### Pensez achat d'occasion !

Friperies, sites internet dédiés... les alternatives ne manquent pas pour s'équiper sans se ruiner tout en préservant l'environnement !





Envie de changer de décoration ou d'ameublement ? Privilégiez les associations caritatives et les ressourceries. Elles regorgent de trésors et reprennent vos anciens meubles pour d'autres personnes.



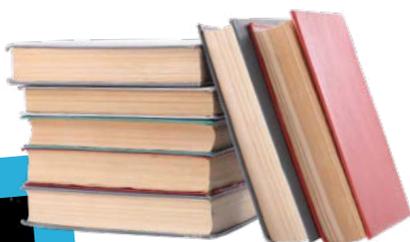
### Les peluches

En bon état, elles peuvent encore faire le bonheur d'enfants ! Vous pouvez les donner à des associations locales ou des ressourceries. En mauvais état, elles sont à déposer dans les bornes textiles.



### Les papiers

Direction la borne de tri bleue ! Les fibres sont récupérées pour être de nouveau transformées en pâte à papier. Une vraie boucle circulaire !



### Les livres

Pensez emprunt ! À vos amis, en bibliothèques, en boîte à livres. Des sites internet dédiés vous proposent aussi des rachats.



## Dans le salon

Véritable espace de vie, il y a toujours une raison pour se retrouver entre amis ou en famille. Le durable n'empêche pas la convivialité, bien au contraire...





### Les encombrants

Mobilier, appareils électroniques en fin de vie sont à ramener en déchèterie. Ils seront recyclés et valorisés en magasin ou en déchèterie.

### Les cadeaux

Pourquoi utiliser des papiers cadeaux qui finissent jetés en boule dans votre poubelle ? Adoptez le furoshiki ! Inspiré des techniques de pliage et de l'origami japonaises, il est utilisé depuis plus de 1 000 ans. Haut en couleurs et en motifs, vous pouvez mixer les tons selon l'événement. Alors pourquoi s'en priver ?



### Les événements

Privilégiez la vaisselle lavable, les serviettes et nappes en tissu. C'est beaucoup plus chaleureux ! Votre poubelle et votre porte-monnaie vous remercieront.



### Le stop pub, petit papier mais grande réduction !

Les publicités inondent nos boîtes aux lettres et représentent près de 40kg de prospectus par an. La solution ? Demander un stop pub dans votre mairie ou en maison France services et l'apposer sur votre boîte.



### Le café et le thé

Pour un moment convivial tout en respectant l'environnement, privilégiez l'achat de thé et de café en vrac. Limitez les emballages individuels et les capsules métalliques. C'est beaucoup plus sympa et le marc de café et le thé peuvent être compostés.



### APRÈS LES FÊTES DE NOËL, VOTRE SAPIN PEUT ENCORE SERVIR !

Coupé en petits morceaux, il peut être placé dans votre composteur en veillant à bien le mélanger avec vos autres déchets verts. Les aiguilles de sapin sont riches en azote, un nutriment essentiel pour votre compost.

Utilisé en paillage, le broyat de sapin protège le sol et les plantations du froid et l'évaporation de l'eau. Il permet aussi de limiter la croissance des mauvaises herbes.

Et si vous voulez en réjouir certains, le sapin peut être un met délicieux ! De nombreux parcs, zoos ou particuliers acceptent de récupérer les sapins de Noël pour nourrir leurs animaux : chèvres, moutons et même lamas se feront un plaisir de les déguster !

Pour rappel, il est strictement interdit de déposer son sapin sur le trottoir sous peine d'amende.

### Tuto zéro déchet

#### Un vinaigre ménager qui sent bon la forêt !

→ Faites infuser quelques branches de sapin dans du vinaigre blanc. Il vous permettra de nettoyer vos toilettes, votre robinetterie ou votre plan de travail de cuisine !





## Dans le garage

**Finis l'accumulation et l'entassement dans le garage ! On pense location, prêt et réparation !**



### Les cartons

Ils sont à déposer en déchèterie à plat pour gagner de l'espace.

### Les matériaux

Qui ne s'est pas retrouvé avec un restant de parquet, de papier peint ou de carrelage lors de travaux ?

Si vos matériaux sont réutilisables et en bon état, vous pouvez les mettre à disposition d'autres personnes sur des sites spécialisés. Sinon, il est toujours possible de les amener en déchèterie.



### Attention aux produits toxiques et nocifs !

Solvants, essence, décapants, détergents... sont particulièrement dangereux pour l'environnement et ne doivent en aucun cas être jetés dans la nature, dans les lavabos ou les toilettes.

Un litre d'huile jetée dans la nature pollue une surface d'eau équivalent à 2 terrains de football !

Déposez-les en déchèterie.



### Les produits toxiques

Si possible, privilégiez les produits éco-labellisés. Lorsque vous n'en avez plus l'utilité, déposez-les en déchèterie, ils intégreront des filières de traitement spécialisées.



## Les appareils électriques et électroniques

Votre perceuse est fatiguée ? Votre coupe-bordure est en panne ? Pensez réparation ! La Scierie créative vous propose des ateliers de réparation dans tout le département. En y amenant vos objets, vous contribuez à l'économie circulaire et apprenez les bases de la réparation. Une logique gagnant-gagnant ! Plus d'informations : [lascieriecreative.fr](http://lascieriecreative.fr). Et si vraiment rien n'est possible pour vos appareils, déposez-les en déchèterie, ils seront démantelés et recyclés.



Pensez aux achats d'occasion, à la location ou au partage entre voisins !

## Besoin d'un nouveau vélo ?

Votre vélo a besoin d'une réparation ou vous avez besoin d'en acheter un ? Rendez-vous chez Cantal E-Bike à Laroquebrou ! L'équipe pourra réparer votre vélo ou vous en proposer à l'achat d'occasion.



## Dans le jardin



Au jardin aussi les petits gestes sont importants et bénéfiques pour tous ! Vos déchets verts ont de la ressource !

## En avant le broyage !

En transformant vos branchages en broyat de bois, vous pourrez les utiliser en paillage ou les ajouter dans votre composteur. Jusqu'à 1 cm de diamètre, vos déchets verts peuvent être broyés à la tondeuse. Au-delà, vous devrez avoir recours à un broyeur.



## Pratiquez le « Mulching »

Laisser la tonte de pelouse sur place permet d'enrichir et de protéger vos sols. Facile, efficace et économique !



## Le paillage, un cercle vertueux

Pas besoin d'en acheter, tout est dans votre jardin ! Procédé simple, le paillage consiste à recouvrir vos sols avec les végétaux que vous avez coupés. Les avantages ? Ils sont nombreux ! Le paillage améliore, nourrit et protège vos sols naturellement. Il diminue également la pousse des mauvaises herbes et donc le désherbage. Il réduit l'évaporation de l'eau et donc les besoins en arrosage. Enfin, il limite vos déplacements en déchèterie. Alors, convaincus ?

## Tuto zéro déchet

### Comment réussir son paillage ?

#### Pas à pas :

- Préparez votre sol en éliminant les mauvaises herbes
- Éventuellement, disposez un peu de compost sur le futur lieu de paillage
- Faites sécher les paillis riches en eau (le gazon notamment) avant de les épandre
- Disposez des couches de paillis de 3 à 5 cm aux pieds des plantes
- Arrosez
- Rajoutez du paillis au fil du temps pour conserver l'épaisseur initiale

Ne paillez pas lors de fort vent ou quand le sol est gelé, le paillage freinerait le réchauffement du sol.

## Et si vous adoptiez des poules ?

Les poules ont le vent en poupe ! Omnivores, elles mangent de tout et sont capables d'éliminer 50 kg de déchets organiques par an. Une solution complémentaire au compostage et une production d'œufs locale !



## Le compostage

Tous vos déchets organiques peuvent aller dans votre composteur : préparation de repas, restes alimentaires, déchets verts... Toutefois, certains déchets tels que le pain ou la viande demandent un peu d'expérience. Alternative écologique et économique aux fertilisants de synthèse, le compost rend vos sols plus fertiles et les renforcent.

La Châtaigneraie Cantalienne vous propose des composteurs à tarifs réduits ainsi que des sessions de formations tout au long de l'année. Renseignez-vous vite !

Pour plus d'informations sur le compostage, retrouvez la fiche « Tout savoir sur mon compost » en téléchargement sur notre site.

## La prairie fleurie ou haie libre

Il s'agit d'un mélange de différentes variétés de plantes à fleurs ou d'arbustes. Véritables alliées de la biodiversité, elles permettent également de limiter leur entretien et la production de déchets verts. Elles offrent abri et nourriture à de nombreux animaux et insectes utiles au jardin.



## Le brûlage des déchets verts est interdit !

La combustion des végétaux dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement. De plus, cette ressource peut être réutilisée dans votre jardin.

Il est strictement interdit de brûler les déchets verts sous peine d'une amende pouvant aller jusqu'à 750€.





## À l'extérieur de la maison

La réduction des déchets, c'est partout et pas que chez soi ! Alors dans la rue, au travail, en vacances, à l'école ou dans son association, on poursuit les bons réflexes !



### Pour les goûters et les petites faims

Privilégiez les gourdes, les sacs à goûter, les boîtes ou encore le beewrap que vous aurez fabriqués.



Le carton d'échanges

### Et le troc ?

Pourquoi ne pas créer un espace « troc » au bureau ? Déposez les objets dont vous n'avez plus l'utilité (livres, jeux et jouets...) ils feront certainement des heureux parmi vos collègues !



### Misez sur la vaisselle réutilisable

Parce que votre café dans un mug, c'est plus sympa que dans un gobelet en plastique et meilleur pour votre santé !



### Maîtrisez les fournitures

Avez-vous besoin d'autant de stylos, de surligneurs ou de cahiers ? Interrogez vos collègues sur leurs réels besoins pour limiter la surconsommation. Pensez aux fournitures rechargeables plutôt que jetables.



### Les impressions

Imprimez quand cela est absolument nécessaire. Privilégiez le noir et blanc et le recto/verso !





**Au restaurant aussi, on limite le gaspillage alimentaire ! Vous n'arrivez pas à finir votre pizza ? Votre salade était trop copieuse ? Vous avez partagé une bonne bouteille mais elle n'est pas terminée ?**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, les restaurants et les débits de boissons à consommer sur place sont tenus de **fournir aux clients qui en font la demande des contenants réutilisables ou recyclables pour emporter les restes de leur repas. C'est le Gourmet Bag !**

Le restaurateur peut choisir de facturer les contenants, dans ce cas, il doit en informer le consommateur. Le client peut également apporter son propre contenant à condition qu'il soit propre et adapté au plat consommé. Un restaurateur peut refuser un contenant s'il estime qu'il n'est pas adapté.

**Dorénavant, on ose ou on propose le Gourmet Bag !**

**Plus d'informations :**

**0 805 295 555** Service & appel gratuits

ou [gourmetbag.fr](http://gourmetbag.fr)



### Lors des événements, on pense à l'environnement

**Un tournoi sportif ? Un festival ? Une kermesse ? Les déchets peuvent vite s'accumuler !**

La Châtaigneraie cantalienne accompagne les organisateurs de manifestations pour une meilleure gestion de leurs déchets. Formations, prêt de poubelles de tri et de signalétiques, de nombreuses solutions vous sont proposées.

**Renseignez-vous vite au 04 71 49 33 30**

## Des services pour tous

### 4 déchèteries sur le territoire



Situées à **Lafeuillade-en-Verzie, Laroquebrou, Maurs et Saint-Mamet-la-Salvetat**, elles sont ouvertes à des créneaux différents du lundi au samedi. Une quinzaine de contenants adaptés aux catégories de déchets accueillis sont à disposition. Plus de renseignements sur [chataigneraie15.fr](http://chataigneraie15.fr)

**Une zone de gratuité est aussi accessible à la déchèterie de Saint-Mamet-la-Salvetat. Vous pouvez déposer des objets en bon état dont vous ne vous servez plus et repartir avec d'autres. Une vraie boucle d'économie circulaire !**

### Un numéro vert pour aider

**Un doute ? Un renseignement complémentaire ?**

Nos agents sont là pour vous répondre au

**0 805 295 555** Service & appel gratuits

ou par mail à l'adresse [infosdechets@4c15.fr](mailto:infosdechets@4c15.fr)



## Des cartons mieux recyclés

Pour un recyclage optimal, ils sont à déposer en priorité en **déchèterie**. Toutefois, des collectes vont être organisées chaque semaine en bacs sur certains points d'apports volontaires.



### Du broyat encore et toujours !

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac propose aux habitants de la Châtaigneraie, **un service payant de broyage des végétaux aux particuliers**. Plus d'informations sur [eservices.caba.fr](http://eservices.caba.fr)

### Le compostage, une pratique qui a tout bon !



La Châtaigneraie propose aux particuliers, l'achat de composteurs à tarif préférentiel et de nombreux ateliers d'initiation à la pratique du compostage.

Pour les établissements publics, la collectivité peut vous accompagner dans le déploiement de votre site de compostage partagé ou autonome. **Renseignez-vous vite au 04 71 49 33 30**

# La Châtaigneraie vous accompagne

La Communauté de communes met à votre disposition différents services pour vous aider à réduire vos déchets.



## L'harmonisation des modes de collecte

La Communauté de Communes a d'abord souhaité uniformiser les modes de collecte des ordures ménagères résiduelles, pour tous les foyers de son territoire. **Pour faciliter la gestion des déchets des habitants au quotidien, la Communauté de Communes regroupe ensuite aux mêmes endroits les conteneurs pour les ordures ménagères résiduelles ainsi que les colonnes de tri pour les emballages, les papiers et le verre.**

1

## Le déploiement des colonnes OMr

À partir de 2024, ces bacs seront progressivement remplacés par des colonnes dédiées aux ordures ménagères résiduelles.

2

## Mise en œuvre du forfait service déchet

À partir de 2025, la collectivité mettra en place le forfait service déchets. De la même façon que pour l'eau ou l'électricité, les habitants paieront le service déchets en fonction de leur utilisation. **Cette première année de mise en service permettra de tester les équipements, de préparer le nouveau système de facturation et de sensibiliser les habitants.**

3

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le forfait service déchets sera effectif.

## Pourquoi changer le mode de calcul ?

Actuellement, vous payez une redevance d'enlèvement des ordures ménagères calculée en fonction du nombre de personnes composant votre foyer.

Avec la mise en œuvre du forfait service déchets, une part variable

sera introduite en fonction de votre production de déchets. **Moins vous jetez, mieux vous trierez, plus vous maîtriserez votre facture.** Chaque foyer disposera d'un forfait maximum pour déposer ses déchets. Une fois le plafond dépassé, chaque dépôt sera facturé en sus.

## Comment est calculée la part variable ?



Elle dépendra du nombre d'ouverture de la borne des ordures ménagères au-delà du forfait inclus et du tarif unitaire au dépôt.

Cette décision sera prise en conseil communautaire en 2024 afin d'être au plus proche de la réalité des coûts de service.

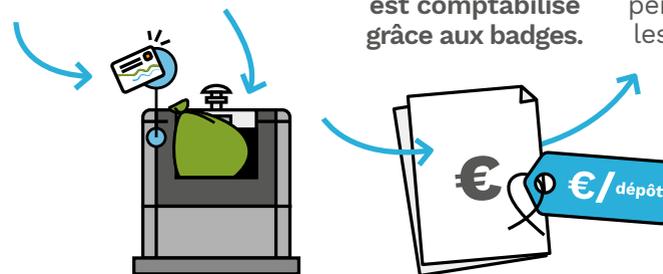
## Comment ça marche techniquement ?

Vous badgez pour ouvrir la trappe de dépôt.

Vous déposez votre sac dans la borne.

Le nombre d'ouvertures de la borne est comptabilisé grâce aux badges.

Vous recevez une facture deux fois par an. Cela permet d'étaler les paiements.



## Une année de transition

En 2025, le mode de calcul ne changera pas. Vous recevrez toutefois, en plus de votre facture habituelle, une simulation de facture pour vous aider à mieux appréhender les futures règles de calcul. En effet, la Communauté de Communes a fait le choix de mettre en place cette « année à blanc » pour permettre à tout un chacun de se préparer.

# Les questions que vous vous posez

## Je ne produis que très peu de déchets, pourquoi dois-je payer tant ?

**Tout le monde produit des déchets et donc utilise le Service Public de Gestion des Déchets (SPGD).** Votre facture comprend l'ensemble du service, c'est-à-dire, l'accès aux déchèteries, la collecte et le traitement des déchets recyclables, la mise en place de sites de compostage, la collecte et le traitement des ordures ménagères. **L'instauration du forfait service déchets va permettre une tarification plus juste si vous produisez moins de déchets, grâce à la part variable.**

## Pourquoi instaurer le forfait service déchets ?

**L'urgence écologique, les changements climatiques et l'inflation nous obligent à revoir notre système actuel.** Nous produisons trop de déchets et les coûts de traitement sont en constante augmentation. **Demain, le montant de la facture sera plus juste** car lié, en partie, à la production de déchets.

## Encore une taxe de plus ?

**Ce n'est pas une nouvelle taxe,** juste un mode de calcul différent pour plus d'équité entre tous.

## Plus je trie, plus je paye... Pourquoi dois-je payer toujours plus ?

La collectivité connaît les problématiques que vous rencontrez dans votre quotidien dues à l'inflation. **Aujourd'hui, la redevance ne peut pas baisser puisque les quantités de déchets produits ne baissent pas.** De plus, l'État applique une taxe sur le traitement des ordures ménagères, chaque année plus importante, et le prix du stockage de nos déchets augmente aussi. Enfin, comme tous, nous sommes confrontés à la hausse du prix des carburants qui a un impact considérable sur les frais de gestion de notre service. **C'est pourquoi le tri de nos déchets est un impératif pour tous !**

## Le forfait service déchets ne va-t-il pas encourager les dépôts sauvages ?

**Ce phénomène concerne tout le territoire français et existe malheureusement depuis longtemps,** bien avant la mise en œuvre des tarifications incitatives. Les collectivités utilisant déjà ce mode de facturation ont parfois constaté une recrudescence des dépôts sauvages au démarrage. Ce n'est pas le cas partout et il existe des moyens pour stopper les pratiques non responsables. **La protection de l'environnement est l'affaire de tous, individuellement ou collectivement. Nous sommes tous responsables pour faire cesser ces pratiques.**

## En fait, on fait le travail des éboueurs !

**Le service de collecte s'adapte au territoire.** Le contexte évolue, le service doit donc évoluer aussi et la collectivité s'adapte. Les réglementations européenne et française imposent une réduction des déchets. Pour toutes les raisons déjà évoquées, nous ne pouvons pas assurer du porte-à-porte. **Le passage n'est pas nouveau sur le territoire, nous ne proposons que de le renforcer en regroupant en un seul lieu les outils de collecte des déchets recyclables et des ordures ménagères résiduelles.**

## Comment fonctionnent les bornes ?

**Chaque logement va recevoir un badge** qui permet à son occupant de déverrouiller la trappe de dépôt. Il est possible d'y déposer un ou plusieurs sacs (selon leur volume). **Le badge est affecté au logement.**

## Une question, un doute ? Contactez-nous au

**0 805 295 555** Service & appel gratuits



## Je suis dépendant.e, comment vais-je faire pour amener mes sacs ?

**Ces questions se posent déjà dans votre quotidien pour l'apport des courses alimentaires par exemple.** Ainsi, un voisin, une aide à domicile ou encore des proches peuvent déposer les sacs d'ordures ménagères lors de leur visite. En ce sens, nous contacterons les associations qui interviennent au plus près de notre territoire.

## On ne nous aide pas à réduire !

**La Communauté de communes propose différents services accessibles à tous pour vous aider à réduire votre production de déchets.** Vous disposez de 4 déchèteries sur le territoire et la collectivité a facilité le geste de tri pour tous les emballages plastiques. De plus, la Communauté de communes vous propose l'achat de composteurs à tarif préférentiel pour votre domicile. Enfin, de nombreux ateliers sont proposés tout au long de l'année sur le territoire (initiation à la pratique du compostage, Repair café...).



# Réduire, le geste utile

## #limitons nos déchets



Conception : Cité Plume / Crédits photographiques : CCCCI5, CITEO, Le Relais, La Scène créative, Adobe Stock, Shutterstock, Pexels (Dominika Roselcay), Freepik, Ministère de l'Agriculture, gaspillagealimentaire.fr, Cité Plume.

**chataigneraie15.fr**

**0 805 295 555** Service & appel gratuits

**infodechets@4c15.fr**



**vo**tre partenaire  
**réduction déchets**